

## SEMINAIRE « COMMENT COMPTER AVEC LE VIVANT ? » FORUM BIORESP- 9 AVRIL 2019

En partenariat avec GRDF, AG2R La Mondiale et Produrable

### 1/Rappel du déroulé

#### **Introduction :**

*Cadre de réflexion:* **Dorothee Browaeys** – Présidente de TEK4life

*L'enjeu comptable :* *le paysage des nouvelles comptabilités socio-environnementales pour les entreprises.*

**Delphine Gibassier** - Professeur Associé en comptabilité du développement durable à l'Université de Birmingham- Audencia

#### **Table ronde n°1 :**

*Comment faire évoluer nos cadres comptables actuels ? De la vision extra-financière à la mutation comptable.*

Avec: **Marc de Chanterac** – Groupe l'Oréal, ancien directeur financier de filiale **Alexandre Rambaud** – Fondateur de la Chaire de Comptabilité écologique à AgroParisTech, Chercheur au CIRED, et à l'Université Paris-Dauphine - **Hervé Gbego** – Directeur du cabinet Compta Durable

Animation: **Jean-Paul Karsenty** – Forum BioRESP

#### **Table ronde n°2 :**

*Quels bénéfices attendre de cette intégration des informations socio-environnementales dans les comptes des organisations ? Exploration des possibles et expérimentations.*

Avec : **Muriel Duguay**- Responsable des projets RSE chez ONET  
**Christophe Bellet**- Délégué développement Biométhane, GRDF  
**Ciprian Ionescu**- Chargé de programme capital naturel, WWF

Animation **Dorothee Browaeys**– Forum BioRESP/ Présidente TEK4life

Conclusion **Jacques Richard** – Professeur émérite à l'Université de Paris-Dauphine – expert-comptable.

### **2/Synthèse des contenus et échanges**

**Dorothee Browaeys** introduit la séance. Elle explique la nécessité de radars environnementaux et sociaux pour piloter « en connaissance de cause » les organisations. C'est une condition pour garantir l'habitabilité de la Terre. Les efforts RSE couplés aux bilans extrafinanciers atténuent les dégâts mais n'arrivent pas à inverser la tendance à la destruction des écosystèmes.

La transition en cours induit des nouveaux modes de production de biens et de services fondés sur leur « biocompatibilité », donnant de fait à la question comptable un rôle central dans l'évaluation et la projection des futures pratiques d'entreprise. Aussi insiste-t-elle sur *l'importance de « mettre en société » cette question comptable dès aujourd'hui.*

*Enjeu comptable :* *paysage des nouvelles comptabilités socio-environnementales pour les entreprises*

**Delphine Gibassier** souligne l'importance des échanges interdisciplinaires dans la mutation des entreprises et le levier puissant que peut constituer la refonte des systèmes comptables actuels.

Après avoir retracé l'historique, depuis 1975, des explorations visant à évaluer la performance globale des entreprises, elle souligne la prolifération actuelle des standards (plus de 300) et la question difficile du

choix des critères (pour quoi et pour qui ces standards sont créés ?) et des organismes de contrôle (quels acteurs créent la comptabilité de demain ?). Tout en rappelant que très peu d'entreprises sont concernées (les plus importantes seulement), elle présente les 3 tendances majeures qui émergent en termes de mesure de la performance sociale et environnementale:

- Des standards extra-financiers (déconnectés des outils de mesure de la performance financière),
- Des standards « pré-financiers » permettant notamment d'intégrer les risques environnementaux au rapport comptable
- Des modèles de « comptabilité en multi-capitaux » (visant soit la performance globale soit les coûts complets).

Concernant cette dernière tendance, très active, elle mentionne plus particulièrement le système CARE qui est actuellement l'objet de plus de 300 expérimentations dans le monde au sein d'entreprises de taille et de secteurs divers. Tous les outils mentionnés exigent une adaptation des organisations qu'ils impliquent, tant en termes de ressources humaines, de formation que de capteurs de données fiables. Concernant ces données, se dessine d'ailleurs l'enjeu déterminant de leur partage et de leur interopérabilité afin d'être à la hauteur de l'ambition de développement durable. On est ici en présence d'une question de « bien commun ».

#### **Table ronde n°1 :**

*Comment faire évoluer nos cadres comptables actuels ? De la vision extra-financière à la mutation comptable.*

**Marc de Chanterac** rend compte d'un échec qu'il a rencontré chez l'Oréal alors qu'il voulait traduire en comptabilité des choix favorables à l'environnement (pour établir une différenciation). Il s'agissait de réaliser une mesure comparée (en comptabilité analytique) des externalités du « processus classique » de production d'une matière chimique avec celles d'un test de production mené en circuit fermé.

Il raconte les difficultés rencontrées par l'agence de notation et le cabinet d'audit mandatés par l'Oréal pour comparer la performance des deux centres de coûts en termes de bilans carbone et d'incorporation des coûts relatifs. Il attribue les difficultés à la fragilité des compétences en interne mais aussi au manque de fiabilité des bilans carbone (écart de mesure allant de 1 à 3), d'où l'impossibilité de produire les chiffres permettant une lecture des différentiels de performance.

Au final, le projet a été abandonné au profit d'un audit qualité permettant de progresser dans les bonnes pratiques. Cela fonctionne avec des indicateurs environnementaux classiques (toujours en place aujourd'hui) permettant de suivre l'évolution de la performance environnementale. Autrement dit, en interne, l'amélioration se poursuit sur la base d'une comptabilité analytique classique, mais enrichie par un baromètre approprié.

**Alexandre Rambaud** s'appuie sur cet exemple pour souligner le caractère encore expérimental de la mise en œuvre des nouveaux systèmes comptables. Il replace le sujet de la comptabilité dans le contexte de la représentation sous-jacente du rôle de l'entreprise et modèle d'affaire qu'il révèle. A la vision comptable « traditionnelle » qui se limite à mesurer les opportunités et les risques, donc à raisonner en termes de moyens, le modèle CARE oppose, en effet, une vision étendue du capital de l'entreprise à ce qu'il est « capital » de conserver : le capital social et environnemental, et pas seulement son capital financier.

La mise en place d'un système comptable prenant en compte ces trois capitaux dépasse donc l'enjeu de mesure du profit pour proposer une nouvelle lecture de la « raison d'être » de l'entreprise.

Ceci implique un long processus de développement théorique et d'expérimentations, doublé d'une nouvelle représentation l'activité de l'entreprise. La mutation du système comptable, génère des changements dans les modes opératoires de l'entreprise, jusqu'aux modèles d'affaires. Au-delà de la mesure économique, c'est donc bien une nouvelle « conception politique » de l'entreprise, intégrée à son écosystème, qui est en jeu à terme.

Ces dynamiques ouvrent des débats sur la normalisation bien sûr, mais également au niveau sociétal, politique et citoyen. Cela implique « d’aller de l’avant », de manière cohérente, ensemble !

**Hervé Gbego** témoigne, quant à lui, des expérimentations sur le modèle CARE qu’il mène actuellement avec son cabinet Compta Durable auprès d’une dizaine d’entreprises, en soulignant la nécessité de cette phase d’apprentissage pour améliorer les bases théoriques d’un système ambitieux autant que complexe. Il établit comme préalable la définition claire des objectifs et des critères pertinents afin de valoriser au mieux les initiatives des entreprises en matière de développement durable, ainsi que la collecte des données et leur analyse pour affiner les indicateurs extra-financiers. A ce titre, il considère que l’Intelligence artificielle va jouer un rôle-clé dans le futur, y compris via la mise en œuvre de plateformes collaboratives.

Au cours des échanges qui ont suivi, plusieurs thèmes ont été débattus :

- la représentation de la notion de capital : en général, c’est la productivité du capital qui est en question ; dans le modèle CARE, le capital est quelque chose que l’on doit rembourser ;
- la méthode choisie par Compta Durable : ce sont les niveaux de conservation des capitaux explicitement choisis par l’entreprise elle-même qui dessinent sa stratégie, et non l’inverse
- la question de la gouvernance de l’entreprise (comme partie d’une collectivité humaine) n’est pas indépendante de celle de son évaluation comptable.
- La monétarisation de l’impact social et environnemental de l’activité des entreprises : quelle reconnaissance ? une évaluation en coûts de maintien ? en fonction de « lois de conservation » ?
- La possible contradiction entre principe de conservation des capitaux et dynamique d’innovation, et sa résolution par des arbitrages politiques ; « écosystèmes centrés » ?

#### **Table ronde n°2 :**

*Quels bénéfices attendre de cette intégration des informations socio-environnementales dans les comptes des organisations ? Exploration des possibles et expérimentations.*

**Muriel Duguay** fait part de l’expérimentation en cours du modèle CARE chez ONET avec Compta Durable. Elle présente trois bénéfices identifiés à partir de la question du recyclage des bidons utilisés par l’entreprise

- Mise en évidence les impacts positifs par la réduction de consommation d’emballage. La comparaison avec d’autres acteurs du secteur pourrait déboucher sur des normes, en passant par la concertation entre parties-prenantes pour se mettre d’accord sur des règles communes et des indicateurs sectoriels, critère par critère.
- Mise en place d’un système unique et normé de reporting permettant de simplifier la vie des services RSE, noyés sous les demandes de reporting multiples (bilan gaz à effet de serre, audits énergétiques....) en palliant l’absence d’indicateurs de performances unifiés et en instaurant un système d’informations fiables.
- Libération du temps consacré à ces reportings au profit des actions de terrain permettant de changer les pratiques en profondeur.

**Christophe Bellet** évoque l’enjeu de la diversification des sources d’énergie chez GRDF via le recours aux biomasses. GRDF se confronte, comme tous les autres acteurs des énergies renouvelables au différentiel de prix avec les énergies fossiles. En effet le gaz naturel – bien d’importé - a un prix de revient actuellement cinq fois moins élevé que le biométhane produit localement par les agriculteurs via la récupération des sous-produits d’exploitation. Ce différentiel est difficilement soutenable pour les pouvoirs publics. Il en résulte un investissement limité qui n’autorise pas un développement à grande échelle.

Mais si on pouvait intégrer ce qu’on appelle les « externalités positives », tout bascule. En effet les impacts positifs de la production de biométhane sur l’économie sont nombreux : cycle de production très

court, à empreinte carbone limitée, création d'emploi, redynamisation de l'agriculture.... Leur prise en compte dans les bilans pourrait réduire notablement ce différentiel de coût (baisse estimée de 60% du prix du MgW/h) sans le faire disparaître pour autant.

Aujourd'hui, la complexité de la mise en place de cette valorisation associée aux enjeux de lobbying de la part de la concurrence sont autant de facteurs qui viennent freiner le développement de la production de gaz vert. Nous observons un intérêt pour le développement de la biométhanisation chez les élus locaux mais les Eéus nationaux ne sont pas mobilisés pour actionner ce levier de transition.

**Ciprian Ionescu** se fait le porte-parole de l'implication du WWF dans les systèmes de comptabilité via sa contribution au '*New Deal for Nature and People*', avec en ligne de mire la COP 15 se déroulant en Chine en juin 2020. Ce programme appelé '*Capital Naturel*' vise, via des indicateurs économiques, à engager la société civile et les acteurs économiques dans la transition environnementale et à démontrer aux pouvoirs publics la validité à s'engager dans une démarche de soutenabilité. Il comprend le développement et la mise en œuvre d'une série d'outils stratégiques dont celui de la comptabilité intégrée. En rendant visible les performances environnementales et en facilitant leur prise en compte par les analystes financiers, le système comptable intégré CARE autorise la redéfinition de la notion de performance et de la solvabilité d'entreprise, étendues aux dimensions environnementales et sociales. Il propose ainsi une nouvelle lecture des enjeux financiers et permet de faciliter la création de nouveaux produits financiers et la constitution de portefeuilles d'actifs résolument tournés vers la transition sociétale permettant des investissements fléchés y compris de la part des États.

On aura observé tout au long de l'après-midi que divers progrès sont attendus tant dans les concepts que dans les techniques et les pratiques des divers acteurs, parties prenantes des systèmes comptables, en particulier de ceux de l'entreprise. Ces progrès se situent dans :

- l'explicitation des représentations parce qu'elles engendrent des conventions explicites ou non qui formatent ensuite les cadres comptables ;
- la compréhension et la confrontation des diverses représentations
- l'élaboration des outils de caractérisation, d'évaluation et dans les retours d'expérience-terrain (en particulier, dans la construction de données et dans leur circulation)
- la caractérisation des liens entre les diverses approches et objets comptables, liens de complémentarité et de compatibilité entre les comptabilités d'entreprise (de gestions, analytique,...), les comptabilités territoriales, les comptabilités marchandes (méso et macroéconomiques,...).

**Jacques Richard** conclut sur l'objectif de faire progresser le dialogue autour de nouvelles normes comptables, moins infidèles de l'activité des entreprises que celles, actuelles (les IFRS), qui visent exclusivement à mesurer la productivité du capital financier.

Il n'exclut pas que les idées, dynamiques et mouvements sociaux actuellement à l'œuvre en France puissent encourager des initiatives publiques, y compris par le biais d'une recherche de coopération européenne en vue d'un standard mondial, favorisant la légitimité d'une grille de lecture comptable plus complexe que celle qui conduit aux « reportings intégrés » (IR) de l'IASB.

Ce séminaire constitue l'amorce d'une **Alliance ComptaRégénération2020** qui sera lancée à l'issue du Festival VIVANT. Ce dernier se tiendra les 10 & 11 octobre prochain à la Cité Fertile (Pantin) sur le thème [PACTISER AVEC LE VIVANT](#).

Cet événement reprendra les grands moments du Tribunal des générations futures prévu le 30 septembre 2019 au Barreau de Paris sur le thème [Peut-on subvertir les normes comptables ?](#)

Rappel : Le forum BioRESP est un espace de dialogue multi-acteurs au service de la Transition bioéconomique. Porté par la société TEK4life, le forum BioRESP utilise la concertation comme levier incontournable de la réinvention collective de l'économie, l'industrie et la société dans un nouveau rapport au vivant.